



Compte rendu du Comité de pilotage n°5 du contrat de progrès territorial Chavanon en action

Le 18/12/2025 à Eygurande, rédigé par J. COLLET et E. LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Personnes présentes :

Alain MERCIER, Président de la Communauté de communes Dôme Sancy Artense

Audrey NADALLE, DDT 63

Bastien PREVOST, Haute Corrèze Communauté

Bernard POUYAUD, Vice-Président PNR de Millevaches en Limousin

Christophe MONIER, FDAAPPMA 63

Christophe PETIT, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Corinne MELLET, FR CIVAM Auvergne

Didier BEAUMONT, Maire d'Eygurande

Eloïse LE ROUX, PNR de Millevaches en Limousin

Fabien AURADOU, Agence de l'eau Adour Garonne

Florian ROBERT, Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Franck BOUTOT, Conseil Départemental de la Corrèze

Gabriel METEGNIER, GMHL (en visioconférence)

Guillaume RODIER, PNR de Millevaches en Limousin

Guy FAUGERON, Maire de Saint-Merd-la-Breuille

Gwendoline MOMBERTRAND, PNR de Millevaches en Limousin

Jean ROGER, Président FR CIVAM Auvergne

Jean-François MICHON, Vice-président de Haute Corrèze Communauté

Jean-Pierre BARRIER, APPMA Bourg-Lastic

Julie COLLET, PNR de Millevaches en Limousin

Leslie FRULEUX, Chambre d'agriculture 19

Ludivine TINLOT, Région Nouvelle-Aquitaine (en visioconférence)

Mathilde MAS, FDAAPPMA 19

Noémie JOURDAIN, Communauté de communes Dôme Sancy Artense

Pascal GALLON, Maire de Fernoël et Vice-Président de la communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans

Pascaline SEGUY, Haute Corrèze Communauté

Patricia FAURE, AAPPMA Bourg Lastic

Rémy MARCEL, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

Romain LEGRAND, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Sébastien VERSANNE JANODET, Maison de l'eau et de la pêche 19

Sophie CATOIR, Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Xavier JALADON, PNR des Volcans d'Auvergne



Personnes excusées :

Arnaud MULLIE, chambre d'agriculture 63

Christian CHANSEAUME, FDAAPPMA 63

Florent IRIBARNE, Conseil Départemental 23

Julie LEBLANC, Chambre d'agriculture de la Creuse

Séverine ECUVILLON, DDT 19

Préambule

M. Bernard POUYAUD, Président du Comité de pilotage du contrat de progrès territorial (CPT) Chavanon, introduit la séance.

Rappel du contexte et des objectifs

Les caractéristiques du bassin versant du Chavanon et du contrat sont présentées. Le CPT a été signé en début d'année 2021. Il réunit 27 porteurs de projets et 6 financeurs pour un budget prévisionnel de 5,3 millions d'euros sur 5 ans (2021-2025). Les actions sont réparties en 3 volets et 12 thématiques. Les différents objectifs du CPT sont rappelés.

Pré-bilan global 2021-2025

Un pré-bilan global des 5 ans est présenté. Les chiffres présentés pourront évoluer lors du bilan final car certaines actions ne sont pas encore finalisées et le seront au cours de l'année 2026. **Le budget consommé prévisionnel est de 3,2 Millions d'euros**, soit 61% par rapport au montant contractuel. Depuis 2021, il y a une montée en puissance des actions réalisées due au temps de latence avant la mise en place de la dynamique en particulier en sortie de la crise sanitaire COVID. Le taux de réalisation de l'année 2024 est bas en partie due à la non réalisation de l'effacement du barrage du Chavanon qui représentait un budget prévisionnel de 300 000€, soit 24% du budget prévisionnel.

Les premiers points positifs qui ressortent sont la dynamique collective et les actions qui répondent des enjeux du territoire, un réseau de suivis cohérent et complémentaire et des retombées économiques directes et indirectes qui seront évaluées finement dans le bilan final. Des points d'amélioration sont également soulignés comme le manque d'animation sur les étangs notamment sur la partie amont du bassin, le manque d'homogénéité des travaux de restauration morphologique sur le territoire ou encore la mobilisation des élus et habitants à renforcer.

Bilan 2025

Le budget prévisionnel 2025 inscrit au CPT Chavanon, est de 550 323 € TTC. Au final, le montant engagé au 01/12/2025 est de 374 972 € TTC, soit un taux de réalisation financière provisoire de **68% par rapport au montant prévisionnel**.

Le bilan 2025 est présenté par volet et par thématique.

Volet A : Lutte contre les pollutions

Ce volet est concerné pour l'année 2025 uniquement par la réalisation de travaux d'assainissement non collectif (ANC), 16 dossiers ont été déposés.

Florian ROBERT précise que les travaux 2024 / 2025 sur les travaux d'assainissement non collectif représente environ 120 équivalents habitants.

Ces aides de l'Agence de l'Eau dédiées à l'assainissement de manière dérogatoire, sont un véritable avantage pour le territoire et la mise en œuvre des travaux de mise aux normes.



Volet B : Restauration des milieux aquatiques

En 2025, 43% de l'enveloppe dédiée aux opérations de restauration des milieux aquatiques et zones humides a été consommée. Aucune opération sur la continuité écologique n'était programmée pour cette année.

1. Développement de pratiques agricoles respectueuses des ZH et MA

Le collectif agricole est constitué de maîtres d'ouvrage du contrat et de structures partenaires non signataires comme la Chambre d'agriculture de la Corrèze. En 2025, le collectif a poursuivi son travail d'expérimentation sur la gestion de la ripisylve et à mener une réflexion sur la gestion des zones humides. Pour les partenaires participant à ce collectif, cette expérimentation est un succès qu'ils souhaitent poursuivre.

2. Préserver / entretenir les cours d'eau

Le bilan du 1^{er} contrat a montré l'importance des opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau et l'effort encore nécessaire sur cette thématique. Dans la continuité du 1^{er} contrat et des premières années du second contrat, des opérations de mises en défens et aménagement d'abreuvoirs portées par les EPCI ont été réalisées.

Franck BOUTOT exprime que le graphique du bilan du 1^{er} contrat permet de mettre en évidence l'effort à poursuivre sur la mise en défens. Cependant, la dernière colonne extrapolée est à relativiser car le réseau hydrographique est très dense et tous les linéaires ne sont pas à mettre en défens.

Bastien PREVOST ajoute que Haute Corrèze Communauté priorise les actions de restauration sur des secteurs à forts enjeux.

3. Préserver les zones humides

Sur la thématique des zones humides, les actions des CEN Nouvelle Aquitaine et Auvergne se poursuivent.

Présentation de Sophie CATOIR sur les travaux de restauration des sources du ruisseau des Allis

La parcelle concernée est la première parcelle acquise par le CEN NA dans le cadre du contrat. Le ruisseau des Allis est un affluent de la Méouzette. L'évolution de la parcelle est présentée via des photographies aériennes anciennes. Cette parcelle dans les années 1950 présente un système de prairie humide ouverte avec des écoulements très diffus. Au fur et à mesure des années, des fossés vont être réalisés et la parcelle va se boiser du fait de la déprise agricole. Au vu de cette déprise, le CEN NA a axé les travaux sur la restauration hydrologique via des démarches low-tech (ouvrage castors). Le projet a été réalisé par l'équipe technique du CEN NA et permet d'avoir une référence et d'amener la compétence sur le bassin versant. Le choix de gestion est la libre évolution et des suivis piézométriques sont réalisés depuis 2024 via le protocole Mhéo. C'est l'effet cumulatif de ce type de projet de restauration qui peut être bénéfique pour le territoire.

Présentation de Romain LEGRAND sur les actions dans le Camp militaire de Bourg-Lastic

Le CEN Auvergne a réalisé la 3^{ème} phase des travaux de restauration de la tourbière de cornes. L'équipe du CEN A et 2 débardeurs à cheval sont intervenus pour réaliser des travaux d'abattage (1 ha) et de restauration hydrologique (création de 23 ouvrages sur les fossés permettant de ralentir les écoulements). L'accès au camp est possible uniquement au mois d'août, ce qui a contraint la réalisation des travaux. Une visite sur site a été possible, avec l'accord des autorités militaires, en présence de ces derniers et de quelques partenaires.

Le CEN Auvergne a également réalisé la cartographie des habitats du camp militaire. 7,8% sont des milieux humides avec la découverte d'une tourbière. La moitié du site présente des habitats patrimoniaux.



Il est mentionné que l'effectif du camp est en augmentation et que le système d'assainissement n'est plus suffisant. Des échanges avec le camp sur le volet assainissement ont été entrepris mais pour l'instant la création d'une nouvelle station d'épuration n'est pas envisageable du fait d'un coût trop élevé. Il serait intéressant de poursuivre ces échanges dans le cadre de la concertation des partenaires en 2026.

Volet C : Animation, communication, suivis

Le taux de réalisation pour l'année 2025 est de 80%.

1. Sensibilisation / Communication

En 2025, le PNR ML et les partenaires du contrat ont organisé la troisième fête du Chavanon. Cet événement a été une réussite collective malgré un faible taux de participation des habitants et des élus. Il est mentionné qu'il est préférable de coupler ce type d'événement avec un projet scolaire afin de mobiliser les habitants.

Le PNR ML a également finalisé le livret pédagogique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques à destination des écoles du territoire. LNE a porté des animations auprès de scolaires.

2. Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

Comme les années précédentes, les suivis cours d'eau et zones humides se sont déroulés, seules quelques pêches électriques n'ont pas pu être réalisées à cause de la sécheresse et seront reportées en 2026.

Les prospections écrevisses à pattes blanches réalisées par la MPE 19, n'ont rien donné cette année. L'espèce a disparu du fait des épisodes de sécheresse.

Sébastien VERSANNE-JANODET explique qu'il est important de se rappeler que l'espèce a été présente sur le territoire. La biodiversité ne se résume pas seulement au nombre d'espèces mais aussi à la présence des espèces autochtones.

Actions hors contrat

Il est souligné que la dynamique mise en place sur le bassin versant du Chavanon a permis de faire émerger des actions non inscrites au contrat mais répondant des objectifs de ce dernier comme la désimperméabilisation de la cour d'école d'Eygurande accompagnée par le Parc ou la restauration de la zone humide de l'étang de la Vergne lancée par HCC.

Zoom sur l'année 2026

Bilan du contrat

L'année 2026 sera notamment consacrée à la réalisation du bilan. A l'image du bilan du premier contrat, il a été convenu que le Parc produise :

- un bilan thématique basé sur les thématiques du contrat ;
- un atlas cartographique à l'échelle des masses d'eau.

L'atlas cartographique sera en grande partie basé sur l'outil OCARHY. Le bilan du PPG sera intégré au bilan du contrat.

Finalisation des actions

Les partenaires ont fait remonter leur besoin financier pour l'année 2026 pour poursuivre les actions engagées et lancer certaines actions du contrat qui ont été reportées. La liste des actions a été présentée en comité des financeurs. Il a été convenu que le Parc rédige une note argumentaire qu'elle transmettra aux financeurs en début d'année 2026.



Suite à l'envoi de la note, l'Agence de l'eau Adour Garonne transmettra ses possibilités de financements. Chaque maître d'ouvrage devra alors faire les demandes de subvention nécessaires.

Le Département du Puy-de-Dôme en période intercontrat, peut accompagner financièrement l'animation mais pas de nouvelles actions.

Réflexion autour d'un nouveau programme

Le bassin versant du Chavanon est un territoire à fort enjeux écologiques où le bon état des masses d'eau n'est pas atteint. La dynamique collective est donc à poursuivre et des réflexions sont à mener sur de nouvelles actions comme une stratégie sur les étangs, la restauration de zones humides ou les économies d'eau.

Gwendoline MOMBERTRAND présente sa mission sur les économies d'eau au Parc et sur le lien avec l'accord de territoire Creuse amont (outil porté par l'Agence de l'eau Loire Bretagne comparable au contrat de progrès territorial). Son animation est renforcée sur le périmètre de l'accord ce qui permet un accompagnement technique et administratif et la facilitation de mise en place d'actions. Cela permet également de créer du lien entre le petit et grand cycle de l'eau dans un contexte de changement climatique.

Les 4 EPCI du territoire ont également rédigé un courrier à destination de l'Agence de l'eau évoquant leur volonté de poursuivre la dynamique en place via l'engagement dans un troisième contrat. **Jean-François MICHON** souligne la pertinence de l'outil et la volonté de poursuivre sur un 3^{ème} contrat notamment pour travailler sur des sujets sur lesquels Haute Corrèze Communauté ne s'est pas encore positionnée comme l'assainissement. **Alain MERCIER** exprime également la volonté de la communauté de communes Dôme Sancy Artense de poursuivre sur un 3^{ème} contrat et s'interroge sur la frilosité de l'Agence de l'eau à poursuivre avec cet outil. **Pascal GALLON**, représentant de la Communauté de communes Chavanon Combraille et Volcans, est en accord avec la poursuite du contrat. Il explique que sur l'assainissement, la dynamique a mis longtemps à démarré et qu'il serait dommage de la stopper maintenant.

Fabien AURADOU répond qu'il y a eu une montée en puissance et que l'Agence de l'eau souhaite continuer à accompagner le territoire. Cependant, le bilan et l'évaluation du contrat est une étape importante et la mobilisation des élus également. L'Agence de l'eau n'a pas de frilosité particulière à la reconduction du contrat mais demande à ce qu'il y ait une demande clairement exprimée du territoire et de ses élus à la poursuite de la démarche collective. En outre, il précise que l'Agence de l'eau Adour Garonne a différents outils pour accompagner les acteurs comme le PPG (programme pluriannuel de gestion), les contrats eau et climat ... L'ensemble des actions peut être financée par l'Agence de l'eau quel que soit l'outil, excepté l'assainissement qui est une action dérogatoire du contrat. Les élus devront porter la démarche collective souhaitée. Il est rappelé que le PPG est une condition d'éligibilité pour les actions GEMAPI.

Leslie FRULEUX exprime le souhait de la chambre d'agriculture 19 d'intégrer le contrat en tant que maître d'ouvrage dans une nouvelle programmation notamment dans la continuité des actions engagées par le collectif agricole.

Pascaline SEGUY sollicite des éclairages sur la possibilité d'avoir une maîtrise d'ouvrage par des structures autres que des EPCI dans le cadre d'un PPG. La plus-value d'un contrat est justement de pouvoir intégrer la maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs complémentaires. Haute Corrèze Communauté s'est positionné pour la rédaction du PPG à l'échelle des actions gemapiennes.

Rémi MARCEL souligne que le bilan du contrat est très positif, que la dynamique en place est bonne. Le Département du Puy-de-Dôme souhaite que la démarche collective sur le bassin versant se poursuive sur le même format (contrat).

Guillaume RODIER conclu que quel que soit le nom du prochain outil, il y a une volonté des élus via le courrier et les discussions en COPIL de poursuivre la dynamique via un outil



contractuel, multipartenarial, multithématique répondant de la volonté du législateur de porter des démarches de gestion des milieux aquatiques intégrées et cohérentes géographiquement.

Le rétroplanning proposé est la rédaction du bilan au premier semestre 2026 puis une phase de présentation du bilan et concertation sur une nouvelle programmation avec les élus au second semestre à la suite des élections municipale.

Points divers

Patricia FAURE questionne l'avancement du projet sur le barrage du Chavanon. Franck Boutot ayant quitté la réunion, il a été sollicité par mail ultérieurement. La réponse du Département de la Corrèze est la suivante : Un COPIL visant à présenter les résultats de l'étude a été annulé et sera bientôt reprogrammé.

Sophie CATOIR souhaite revenir sur l'abandon des paiements pour services environnementaux (PSE) sur le territoire de la Ramade. Les PSE ont un intérêt pour les exploitants agricoles et trouve le non renouvellement regrettable. **Fabien AURADOU** explique que l'Agence de l'eau a effectivement initié une 1^{ère} génération de PSE et que pour la seconde, le Chavanon n'a pas été retenu. Ce choix a été fait en concertation avec les acteurs du fait d'un nombre insuffisant d'exploitants engagés. **Eloïse LE ROUX** explique que peu d'exploitants étaient engagés car des MAEC étaient en cours sur ce territoire là en 2020. Cependant, beaucoup d'exploitants ne sont pas en MAEC et auraient été intéressés par les PSE. Le Parc regrette le manque de concertation de l'Agence de l'eau puisqu'en tant qu'animateur du dispositif il n'a pas été associé à cette décision. Un courrier a d'ailleurs été envoyé à l'Agence de l'eau.

Guillaume RODIER explique que sur le territoire de la Ramade un projet est en discussion avec la SAFER pour travailler avec les agriculteurs et les élus sur les aires d'alimentation de captage via un appel à manifestation porté par le Parc. Ce projet est en attente d'une validation de l'Agence de l'eau et pourra avoir un effet levier pour mobiliser les exploitants agricoles sur le territoire.

Conclusion

Le Parc remercie les personnes présentes avant de clore la séance.